

**Arrêté du XXX fixant les types d'emplois soumis à une durée minimale ou maximale d'occupation au sein des services des ministères de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la mer**

La ministre de la transition écologique, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, la ministre de la mer et la ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, notamment son article 11

Vu l'avis du comité technique ministériel du XXXX

Arrêtent :

Article 1 :

Une durée minimale d'occupation de 4 ans est fixée pour les emplois dont la liste figure en annexe I. Cette durée de 4 ans ne s'applique que pour la première occupation des postes mentionnés à l'annexe I.

Cette durée doit être mentionnée explicitement dans la fiche de poste.

Article 2 :

Les emplois d'encadrement supérieurs à enjeux, hors emplois mentionnés aux 1° et 2° du VI de l'article 11 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, dont la liste est fixée en annexe II, sont soumis à une durée maximale d'occupation de 8 ans.

Cette durée doit être mentionnée explicitement dans la fiche de poste.

Article 3 :

Il peut être dérogé à la durée fixée, dans l'intérêt du service ou, s'agissant de la durée minimale, pour tenir compte de la situation personnelle ou familiale de l'agent.

Article 4 :

Les durées minimales et maximales sont applicables aux affectations prononcées après la publication du présent arrêté.

Article 5 :

Le directeur des ressources humaines des ministères de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

PROJET

ANNEXE I - TYPES D'EMPLOIS SOUMIS A LA DUREE MINIMALE D'OCCUPATION  
PREVUE A L'ARTICLE 1

- A RAISON DE LA NECESSITE D'UNE FORMATION LOURDE OU QUALIFIANTE

**Sur les emplois rémunérés par les Ministères de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la mer**

- Inspectrice/ Inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement ou mines
- Inspectrice/ Inspecteur des équipements sous pression
- Inspectrice/ Inspecteur canalisations
- Inspectrice/ Inspecteur contrôle des ouvrages hydrauliques
- Contrôleuse/contrôleur des transports terrestres
- Opératrice/ Opérateur Homologation catégorie Simple
- Chargé(e) d'accessibilité et contrôle réglementaire de la construction
- Chargé(e) de police de l'eau (si commissionnement)
- Instructrice/ Instructeur sécurité fluvial
- Inspectrice/ Inspecteur de l'environnement
- Chef(fe)de centre de sécurité des navires
- Inspectrice/ Inspecteur de sécurité des navires
- Agent(e) de contrôle des unités littorales des affaires maritimes (ULAM) :
- Contrôleuse/contrôleur Directive Nitrates n°91/676/CEE du 12 décembre 1991
- Contrôleuse/contrôleur et superviseuses/superviseurs véhicules (contrôleurs de HSV)
- Prévisionniste de crues
- Hydromètre
- Inspectrice/ Inspecteur santé sécurité au travail

**A l'Office français de la biodiversité (OFB)**

- les fonctions nécessitant d'obtenir la qualification d'inspectrice/inspecteur de l'environnement en services départementaux, parcs naturels marins, directions régionales ou nationales et exerçant ces prérogatives.

**Au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)**

Secteurs d'activité	Postes
Mobilité – Espaces publics et voirie urbaine (C1)	<ul style="list-style-type: none"><li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Insertion urbaine des transports collectifs</li><li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Eclairage public</li><li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) ensemblier Aménagements de l'espace public</li></ul>

Mobilité - Connaissance, modélisation et évaluation des mobilités (C2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Modélisation des déplacements (ou simulation dynamique du trafic)</li> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Evaluation socio-économique des projets de mobilités</li> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Intelligence artificielle (ou data scientist) pour la mobilité</li> </ul>
Mobilité - Politiques et services de mobilité (C3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Transports ferroviaires</li> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Logistique</li> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projets Mobilité servicielle (MaaS) / information voyageurs / billettique</li> </ul>
Mobilité - Systèmes de transports intelligents, trafics et régulation (C4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Ingénierie et théorie du trafic</li> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Véhicule autonome et connecté</li> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Données massives pour connaissance des trafics routiers</li> </ul>
Mobilité- Sécurité des déplacements (C5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Acceptabilité des mesures de sécurité routière</li> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Statistiques et données massives pour la sécurité routière</li> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Sécurité des passages à niveaux (lien ferroviaire – voirie)</li> </ul>
Infrastructures de transport (D4) - Techniques et méthodes d'ouvrages d'art	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chargé(e) d'études logiciels ouvrage d'art</li> <li>- directeur/trice d'études modélisation des matériaux et application</li> <li>- directeur/trice au sein de la division Calcul des Structures et des Logiciels</li> </ul>
Environnement et risques - Eau et gestion des milieux aquatiques (E3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- responsable intégrateur « petit cycle de l'eau »</li> <li>- responsable d'études en hydrologie urbaine</li> <li>- responsable d'études hydrosystème et gestion des milieux aquatiques</li> </ul>
Environnement et risques - Risques naturels (E5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- responsable d'études en risque naturel terrestre (glissement/chute blocs/cavités)</li> <li>- responsable d'études en aménagements et ouvrages de protection contre les risques naturels terrestres (glissement/chute blocs/cavités)</li> <li>- responsable d'études en modélisation hydraulique maritime ou fluviale</li> <li>- responsable d'étude en ouvrages hydrauliques maritimes ou fluviaux (digues et barrages)</li> <li>- responsable d'étude en socio-économie des risques appliqué aux territoires</li> </ul>
Environnement et risques - Réduction des nuisances (E6)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Acoustique</li> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Qualité de l'air extérieur</li> <li>- directeur/trice de projets / chef(fe) de projet(s) Approches systémiques en environnement-santé</li> </ul>
Mer et littoral - Gestion du littoral et de la mer (F1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- responsable intégrateur « littoral »</li> <li>- géomaticien-ne, gestionnaire de plateforme internet</li> <li>- responsable Réseau national de mesures de houle</li> <li>- responsable d'étude dragage – macro-déchets</li> </ul>

Mer et littoral - Sécurité et technologies maritimes et fluviales (F2)	- chargé(e) d'études en navigation maritime
Mer et littoral - Ports et Voies navigables (F3)	- chargé(e) d'études en ouvrages portuaires et fluviaux - chargé(e) d'études en exploitation technique des voies navigables et ports - chargé(e) d'études en navigation maritime et fluviale - chargé(e) d'études en transport maritime et fluvial
Technologies et Services numériques innovants – [TSNI] (T2)	- chargé(e) d'études en science des données (Data Scientist) - chargé(e) d'études en Data-Visualisation - chargé(e) d'études cybersécurité et résilience des systèmes d'information - chargé(e) d'études en Intelligence artificielle

- A RAISON DE LEUR IMPLANTATION EN REGION ILE-DE-FRANCE

Dans les services déconcentrés situés en Ile-de-France (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports) :

- Opératrices/opérateurs sécurité des tunnels routiers
- Chargé(e) de la sécurité et de la maintenance des systèmes informatiques et de sécurité des tunnels routiers
- Assistant(e)s sécurité prévention
- Conseillères/conseillers sécurité prévention

## ANNEXE II - TYPES D'EMPLOIS SOUMIS A LA DUREE MAXIMALE D'OCCUPATION PREVUE A L'ARTICLE 2

### **Sur les emplois rémunérés par les Ministères de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la mer**

Sont concernés les emplois publiés dans le cadre de la procédure dite au « fil de l'eau pour les postes à enjeux » tels que prévus dans les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité du 14 février 2020 et hors emplois mentionnés aux 1° et 2° du VI de l'article 11 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 .

Il s'agit de postes d'encadrement supérieur à enjeux :

- En administration centrale :
  - Adjoint(e)s à chefs de service,
  - Adjoint(e)s à sous-directeurs ou équivalent,
  - Chef(fe)s de bureau ou équivalent,
  - Chargé(e)s de mission auprès de directeur ou directrice d'administration centrale ;
- En services déconcentrés :
  - Chef(fe)s de service ou équivalent, -
  - Chef(fe)s de district, -
  - Chef(fe)s d'arrondissement.

Sont également concernés les emplois de directeurs(trices) et de directeurs(trices) adjoint(e)s des directions interdépartementales des routes.

### **Au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)**

Sont concernés les emplois de :

- Directeur(trice) général(e)
- Secrétaire général(e)
- Directeur(trice) technique Territoires et villes
- Directeur(trice) technique Infrastructures de Transport et Matériaux
- Directeur(trice) technique Risques, eau et mer
- Directeur(trice) de la programmation
- Directeur(trice) de la Stratégie et de la communication
- Directeur(trice) de la Recherche, de l'Innovation et des relations internationales
- Directeur(trice) des ressources humaines
- Directeur(trice) de l'administration et des finances

- Directeur(trice) des systèmes d'information
- Directeur(trice) territorial (e): Ile de France, Hauts de France, Ouest, Centre Est, Est, Sud-Ouest, Occitanie, Méditerranée, Normandie-Centre

### **Au Conservatoire du Littoral**

Sont concernés :

- les quatre emplois du comité de direction :
  - Directeur(trice) adjoint(e),
  - Directeur(trice) de l'action foncière et des systèmes d'information,
  - Directeur(trice) de la gestion patrimoniale
  - Secrétaire Général(e)
- les postes de délégué(e)s de rivages

### **A l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS)**

Sont concernés les emplois de directeur(rice)s généraux(ales) adjoint(e)s et de secrétaire général(e)